

Compte-rendu de la réunion du Conseil de Développement Territorial  
Lundi 21 septembre 2020 – 17h30  
Salle des fêtes – 89200 SAUVIGNY-LE BOIS

Le 21 septembre 2020 à 17 heures 30, le Conseil de Développement Territorial du PETR du Pays Avallonnais, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Hervé DESRUELLE, Président.

**8 Délégués titulaires présents** : Jean-Marie BARBARO, Gilbert CASSIN, Jean-Bernard ALLARDI, Pierre MORIN, François-Xavier NAULOT, Jean-Gilles BESLE, Annick BAKRY, Hervé DESRUELLE.

**4 Délégués titulaires excusés** : Nicole JEDYNSKI, Laurence GUILLOT-LEFEUVRE, Mathieu DEBRAY, Jérôme MARCHAND.

**4 Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote** : Dominique REGNIER, Séverine DESCAMPS-GUILBARD, Jean-Louis LARAUD, Hélène ROUECHE.

**Équipe technique du Pays Avallonnais** : Guillaume PAPIN, Iris SERGENT, Monica FRAMBOURG.

Date de convocation	9 septembre 2020
Délégués titulaires en fonction	14
Délégués titulaires présents	8
Délégués suppléants présents ayant pouvoir de vote	4

**Secrétaire de séance** : Annick Bakry.

Hervé DESRUELLE, Président du Conseil de Développement Territorial, souhaite la bienvenue à tous les délégués. Le quorum est atteint et le Président déclare la séance ouverte. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

**O.J N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 10 FÉVRIER 2020**

Aucune remarque n'étant formulée, **le compte-rendu est ADOPTÉ à l'unanimité.**

**O.J N° 2 : NOMINATIONS AUX DIVERSES INSTANCES**

Le Président rappelle qu'un des rôles du CDT est de représenter la société civile, à ce titre il sera procédé à la désignation de ses représentants pour siéger dans diverses instances.

**EFFILOGIS MAISON INDIVIDUELLE (EMI)**

Le Président propose d'écouter en premier lieu la présentation sur l'avancement du programme EMI afin de libérer les deux agents au plus vite. Cette proposition n'appelle aucune observation.

Guillaume PAPIN, présente Iris SERGENT, conseillère EMI en poste depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Elle aura en charge le suivi technique des dossiers (conseils sur les types de travaux et les financements possibles) et l'accompagnement pas à pas des ménages.

Elle suit actuellement des formations sur les différents dispositifs. En outre, le service avance sur sa stratégie de communication et la mobilisation des partenaires. Le service devrait être opérationnel à la fin octobre.

Le Comité de Pilotage doit se réunir le 8 octobre prochain à 15 heures. Six sièges sont réservés au CDT. En plus de son Président, qui siège d'office, se portent volontaires : Hélène ROUECHE, Séverine DESCAMPS-GUILBARD, Jean-Louis LARAUD, François-Xavier NAULOT, Annick BAKRY.

**COMITE DE PROGRAMMATION LEADER**

Suite aux dernières élections du CDT le tableau des membres du Comité de Programmation est à compléter. Les cinq membres du bureau du CDT sont titulaires d'office. Monsieur MARCHAND, sixième titulaire, souhaite prendre un siège de suppléant et Monsieur DEBRAY laisse son siège de suppléant. Monsieur FERNANDES reste suppléant.

Monsieur CASSIN, qui était titulaire avant les élections du CDT, souhaiterait rester dans cette instance. L'assemblée accepte sa candidature au sixième poste de titulaire. Madame FOUCHET a exprimé par téléphone son souhait de participer et sont aussi volontaires Monsieur ALLARDI, Monsieur BESLE et Monsieur LARAUD. Le tableau est ainsi complété :

Titulaires	Suppléants
Hervé DESRUELLE	Jean-Bernard ALLARDI
Jean-Marie BARBARO	Jean-Gilles BESLE
Annick BAKRY	Frédéric FERNANDES
Pierre MORIN	Marianne FOUCHET
François-Xavier NAULOT	Jérôme MARCHAND
Gilbert CASSIN	Jean-Louis LARAUD

### Chambre Économique de l'Avallonnais (CEA)

Le Président rappelle que le CDT siège, en la personne de son Président, à l'Assemblée Générale, au Conseil d'Administration et au Comité de Pilotage de l'action Transmission-reprise des entreprises. Monsieur CASSIN était le suppléant de Madame BORSATO en tant que Vice-Président du CDT. En l'absence d'autres volontaires, tenant compte que la vice-présidence n'est pas obligatoire et qu'il souhaite continuer à siéger, Monsieur CASSIN est confirmé dans le poste de suppléant.

### O.J N° 3 : ATTRIBUTIONS ET ORDRE DES VICE-PRESIDENTS

Dans le règlement intérieur du CDT, article 7, Il est prévu que « en cas d'empêchement le Président est remplacé par l'un des Vice-Présidents dans l'ordre du tableau. »

Lors de l'installation du CDT et donc de l'élection du bureau, l'ordre n'a pas été établi. Il était d'usage de proposer la 1<sup>ère</sup> vice-présidence à un représentant socioprofessionnel et d'alterner le tableau.

Le Président propose de simplifier en supprimant les quatre derniers mots de la phrase, lors de la modification du règlement intérieur, à venir sous peu.

**Le Conseil de Développement Territorial valide cette proposition à l'unanimité.**

En ce qui concerne les attributions, il avait déjà été décidé que chaque projet ou programme aurait un référent. Suite au renouvellement des élus du Comité Syndical de Pôle, le CDT pourrait être sollicité sur d'autres thématiques.

### O.J N° 4 : EXAMEN DES DEMANDES D'AIDE EXCEPTIONNELLE

**Art'n Classic** : l'association Couleurs musique, souhaite créer des rendez-vous musicaux dédiés à la découverte de la musique classique à Sainte Vertu. Madame Cécile Barbara DOLLÉ, sa Présidente, présente le projet. Quatre concerts seront organisés dans une grange, lieu d'exposition, créant ainsi un « bain artistique ». Un travail partenarial est entamé avec les écoles du territoire afin de proposer des ateliers en amont des concerts et inciter les familles à y assister. Ce projet implique des associations du territoire comme Festiv'In, mais aussi des associations nationales telles que Piano Novo ou Concerts de Poche qui œuvrent dans le domaine de l'éducation musicale. Le premier concert aura lieu le 7 novembre.

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 5 000,00 euros (sur un budget global de 17 100,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de création du lien intergénérationnel et d'accessibilité à la culture et à la pratique artistique pour les publics jeunes.

La grille de sélection fait paraître 6 critères remplis sur 8.

**L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 5 000,00 euros.**

L'action se déroulant sur deux années ce montant pourra être fléché pour moitié sur le budget 2020 et pour l'autre moitié sur le budget de l'année prochaine.

**Festival de cinéma « Sans la Terre, t'es rien »** : le Ciné-club François TRUFFAUT, souhaite organiser le 17<sup>ème</sup> festival « Trois étoiles » à Avallon. Monsieur Jean-Marie BARBARO, son Président, présente le projet qui devait avoir lieu en 2020 et qui est reporté au 23 et 24 avril 2021. L'objectif est de fédérer les spectateurs de tout âge autour des enjeux environnementaux actuels grâce à une programmation mêlant films documentaires, fictions et films d'animation. Des débats seront animés par des producteurs, réalisateurs et autres intervenants. Le lien social sera maintenu autour du buffet de clôture animé par des artistes locaux.

Afin de garantir l'organisation de ce projet, l'association a sollicité une subvention de 800,00 euros (sur un budget global de 4 175,00 euros) lors du dépôt de la demande d'aide en février 2020. Cependant, il est probable que des coûts supplémentaires soient à supporter si la crise sanitaire n'est pas résolue avant, notamment pour respecter les gestes barrières.

Messieurs BARBARO et ALLARDI sortent de la salle et ne participent pas au débat. Le quorum reste atteint avec 10 votants.

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de maintien de lien social et de sensibilisation à l'écologie.

La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

Monsieur MORIN, propose de demander une mise à jour du plan de financement, afin d'intégrer les nouveaux frais et augmenter le montant d'aide à 1 000,00 euros ; l'autofinancement resterait à plus de 20%.

**L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et accepte exceptionnellement d'estimer l'aide à hauteur de 1 000,00 euros, sous réserve de présentation d'un plan de financement à jour justifiant cette augmentation.**

**Les Nuits du cirque :** l'association du château de Monthelon souhaite mettre en place un projet artistique autour des arts du cirque. Julie DEGOUVE, assistante d'administration, Cille LANSADÉ, en charge de la direction artistique (bénévole), Alexia BURING, attachée aux actions culturelles et à la communication, présentent la démarche. Dans le cadre d'un événement national du réseau « Territoires de cirque », il s'agit de proposer deux journées de spectacles sous chapiteau avec des professionnels circassiens. Le vendredi 13 novembre sera consacré aux représentations « scolaires » (écoles du territoire / gratuité /150 à 200 élèves.) et le samedi 14 novembre aux représentations « tout public » (ouvertes à tous / payantes). L'objectif est de maintenir les liens avec les publics, les écoles et structures partenaires de Monthelon en cette période compliquée, mais aussi de renforcer la dynamique « d'ouverture » de l'association.

Afin de garantir l'organisation de ce projet artistique, l'association sollicite une subvention de 5 000,00 euros (sur un budget global de 12 900,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet en termes de création du lien social et intergénérationnel, ainsi que d'accessibilité à la culture et aux arts pour le jeune public.

La grille de sélection fait paraître 7 critères remplis sur 8.

**L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée, VALIDE à l'unanimité le projet présenté et une aide exceptionnelle à hauteur de 5 000,00 euros.**

**Vidéo hommage à Max-Pol FOUCHET :** l'association des Amis de Max-Pol FOUCHET a organisé plusieurs événements à l'occasion du 40<sup>ème</sup> anniversaire de son décès. Elle souhaite réaliser des vidéos hommages tournées sur l'exposition « Liberté figure de proue » et lors du spectacle « Nuit de la Liberté » à la scène Faramine. L'objectif est de proposer ces vidéos sur différents médias afin de rendre plus accessible la connaissance de cette personnalité et de ses œuvres. Les réseaux sociaux sont identifiés comme vecteur de cette connaissance pour le jeune public.

Afin de garantir la réalisation de ce projet, l'association sollicite une subvention de 2 000,00 euros (sur un budget global de 6 840,00 euros).

L'Assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt de ce projet à des fins d'archive, mais s'interroge sur la portée auprès du jeune public. Une exploitation de ses vidéos auprès des écoles, dans le cadre d'un projet ou du programme scolaire serait souhaitable.

**L'Assemblée, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, REPORTE sa décision sur le projet présenté et l'aide exceptionnelle à hauteur de 2 000,00 euros dans l'attente de propositions d'actions pédagogiques par l'association.**

## O.J N° 5 : INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

**Cinéma :** référent Jean-Marie BARBARO.

Plein air : suite à la suspension du premier semestre du cinéma itinérant (confinement) 4 projections estivales ont été ajoutées.

Ce qui porte à 12 séances, mais seulement 9 ont été maintenues principalement à cause d'une mauvaise météo.

Cette action a permis d'accueillir environ 870 spectateurs au profil varié (habitants, résidents secondaires, touristes...), contre 960 l'année dernière avec 8 séances.

Les séances qui ont rencontré le plus de succès sont celles qui proposaient des films tout public ou des animations et repas.

Un bilan est en cours de préparation et sera aussi envoyé aux différents sites organisateurs.

Itinérant en salle :

Pour la reprise, des ajustements ont dû être faits. Les communes de L'Isle-sur-Serein et Saint-Père n'ont pas souhaité maintenir, craignant le protocole sanitaire. Leurs projections étant en alternance avec Châtel-Censoir et Guillon, ces deux derniers sites ont récupéré les dates. Ainsi les projections prévues restent au nombre de 16 pour les 4 mois de programmation.

Afin de faciliter l'accueil et le placement des spectateurs, la réservation a été mise en place pour la plupart des projections.

Ces séances restent l'occasion de faire passer des informations et de discuter avec la population.

De plus, un questionnaire est à exploiter, notamment à la demande de la Ville d'Avallon. Afin de respecter les gestes barrière, il ne peut pas être distribué ; il faudra le remplir avec les spectateurs. Pour atteindre un objectif de dix questionnaires par séance, la présence de quelques membres du CDT est indispensable. Les inscriptions pour les séances de septembre et octobre sont prises et un courriel sera envoyé pour les dates de novembre et décembre.

Assemblée Générale de PANORAMIC : l'association demande de désigner deux représentants du CDT pour siéger à son Assemblée Générale. Monsieur BARBARO précise qu'il en fait déjà partie en tant que Président du Ciné-Club.

Monsieur DESRUELLE et Madame BAKRY se portent volontaires pour représenter le CDT.

**Accueil** : référent Pierre MORIN.

Une dizaine de néerlandais a été accueillie le premier week-end de septembre. Lors des deux jours ils ont rencontré des acteurs locaux et des partenaires potentiels de leurs projets, bénéficiant ainsi de leur retour d'expérience.

Deux demandes de suivi ont déjà été émises par les participants. Cela nous permet de dire que le Pays est prêt pour mener des actions de prospection extraterritoriale. L'équipe du Pays et les partenaires sont bien organisés pour assurer l'accompagnement des prospects.

Pour trouver des candidats potentiels à l'installation le groupe de travail a identifié des actions concrètes. Certaines déjà réalisées, comme le flyer qui a été distribué cet été pour toucher les touristes.

Un compte sur la plateforme Comm'Une opportunité a aussi été ouvert. La présentation du Pays et des principaux bourgs est en cours de rédaction. Les « opportunités », c'est à dire les affaires à reprendre sur le Pays, y seront annoncées en partenariat avec la CEA. Mais surtout les demandes des porteurs de projets peuvent être consultées et des contacts établis.

La ville d'Avallon est bien entendu associée à la démarche (le lien se fait avec le service communication et la personne en charge de l'attractivité de la Ville et de ses services).

Par la suite, des actions pourraient être organisées à Paris : présence sur des événements, ateliers avec les prospects, etc.

Un concours pourrait aussi être lancé sur la plateforme et/ou lors de ces événements afin de relancer l'intérêt.

L'assemblée s'accorde à dire qu'il est nécessaire de préparer ces actions, afin de les lancer dès que la crise sanitaire sera passée.

**Alimentation** : référente Annick BAKRY.

Le CDT s'est saisi de la question alimentaire et peut demander au Comité Syndical de Pôle de l'insérer dans sa politique de développement territoriale.

À ce jour, le CSP n'a pas pu se prononcer officiellement sur la construction d'une Stratégie Alimentaire partagée. Ses élections se tiendront bientôt (jeudi 24 septembre) et la contribution du CDT pourra être étudiée lors d'une prochaine séance. Une contribution est un outil d'aide à la décision pour les élus. Elle consiste à présenter un document de diagnostic (rédigé par les services du Pays) pour appuyer la demande du CDT. Il peut être accompagné de propositions d'actions pour animer la deuxième étape : la construction de la stratégie.

Un groupe de travail a déjà été réuni et les membres sont mobilisés pour faire connaître le projet. Certains outils de consultation et communication sont donc déjà existants. Ils peuvent faire partie des propositions d'actions à renforcer, mais d'autres actions peuvent être imaginées et proposées. Pour ce faire, le groupe de travail se réunira courant octobre.

Monsieur NAULOT, Monsieur REGNIER et Madame DESCAMPS quittent la salle à 20 heures. Le quorum reste atteint avec 9 votants.

### **Proposition de modification des Statuts du PETER**

Le Président rappelle que le bureau et le CDT ont émis le souhait de modifier le Règlement Intérieur afin d'ouvrir l'assemblée à des catégories socioprofessionnelles qui ne sont pas représentées aujourd'hui. Cependant, la répartition de ces catégories est définie dans les Statuts du PETER. Afin de gagner en souplesse, il propose de demander une modification de l'article 8 des Statuts. Selon les préconisations de l'ANPP (Association Nationale des PETER et Pays), il pourrait se limiter à inscrire le principe et le rôle du CDT et renvoyer au Règlement Intérieur pour sa composition et son fonctionnement.

**Le Conseil de Développement Territorial valide cette proposition à l'unanimité.**

**Vie Associative** : référent Gilbert CASSIN.

Une réunion pour finaliser le nouveau Règlement Intérieur est fixée au 30 septembre à 18 heures dans la salle de réunion du Pays Avallonnais.

Monsieur MORIN fait savoir qu'il a été récemment élu au sein du Conseil d'Administration de la Fédération des Foyers Ruraux de l'Yonne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 20.**